

Image not found or type unknown



Savoir l'étape de mon dossier de regroupement familial

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **16/10/2012 à 23:10**

Bonjour,
JE SAVOIR COMMENT JE PEUX CONTRÔLER MON DOSSIER DE REGROUPEMENT FAMILIAL .
MERCI BEAUCOUP DE ME RÉPONDRE

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012 à 18:52**

Bonjour

vous ne pouvez pas. Le préfet dispose d'un délai de 6 mois pour se prononcer.

A défaut de réponse la demande est considérée comme rejetée. Toutefois vous êtes en droit de demander les motifs du refus et d'exercer un recours d'abord gracieux puis contentieux de la décision même implicite.

Restant à votre disposition.

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **18/10/2012 à 23:58**

BONJOUR

merci pour votre réponse;j ai reçu hier un courrier de la préfecture;il me demande de refaire des ressources;le bilan de dernière 6 mois car j ai un petit super marché je veux savoir es ce que j ai un problème par exemple pas suffisante au juste pour contrôle??

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012 à 05:56**

bonjour

ce n'est point un problème.

Attendu que l'accord du regroupement familial dépend aussi des ressources du foyer du demandeur

Attendu que la préfecture est autorisée à demander une liste de documents non exhaustive pour la justification des conditions requises au regroupement familial

Attendu que le demandeur est à la tête d'une supérette

En conséquence la préfecture est en droit de demander le bilan des 6 derniers mois afin de justifier les ressources suffisantes du demandeur.

Restant à votre disposition.

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **22/10/2012 à 14:44**

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE RÉPONSE.

Par **NOURA SAMIA**, le **24/12/2012 à 20:10**

bonjour tous le monde

je suis mbarek ait douche j'ai déposé le dossier de regroupement familial a OFII Melun depuis le 15/02/2012 et j'ai reçu l'attestation de dépôt le 02/03/2012 ,l'enquête logement le 15/05/2012 et le 15/10/2012 j'ai reçu de la prefecture un courrier demander les fiches de paye de six dernières mois et avis d'impôt mais jusqu'à maintenant on a rien reçu comme avis favorable ou défavorable

Excusez moi je voudrais savoir que ce que je dois faire parce que vraiment j'en ai marre d'attendre

est ce que j'ai le droit de faire un recours administratif

Par **azizafguig**, le **16/05/2013 à 16:49**

bonjour tous le monde

je suis aziza j'ai déposé le dossier de regroupement familial a OFII Melun depuis le 20/11/2013 et j'ai reçu l'attestation de dépôt le 02/01/2013 ,l'enquête logement le 29/01/2013 et le 10/01/2013 j'ai passe le teste avec succès mais jusqu'à maintenant on a rien reçu est ce que ça est normale?